

DECISION DE VALIDATION

Analyse d'impact sur la Protection des Données

conformément au Règlement européen Général sur la Protection des Données
Expérimentation de l'application WaryMe sur les sites administratifs et auprès de
commerçants volontaires du périmètre de la Cathédrale Notre Dame

Le Directeur général des services de la ville de Nice

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Relations entre le Public et l'Administration,

VU le Code de la Protection des Données Personnelles,

VU le Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD »),

VU la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés,

VU l'ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel,

VU le décret n° 2018-687 du 1er août 2018 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Nice n° 1.12 du 23 novembre 2018 portant sur la mise en place d'un processus d'Analyse d'Impact sur la Protection des Données (AIPD) dans le cadre du RGPD,

CONSIDERANT que le RGPD fixe un certain nombre de règles de protection des données à caractère personnel, imposant notamment la réalisation d'une AIPD dès lors qu'un traitement de données à caractère personnel est susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés des personnes concernées,

CONSIDERANT que dans le cadre de la mise en conformité de nos traitements de données à caractère personnel avec le RGPD, un processus d'AIPD a été mis en place et une commission a été créée en interne aux fins d'instruction des dossiers constitués à cet effet,

CONSIDERANT que ce processus d'AIPD aboutit à une décision de validation prise par le Président de cette commission,

CONSIDERANT que l'expérimentation de l'application WaryMe, limitée à une durée de 4 mois, comporte 2 cas d'usage à savoir une information descendante du CSU vers les destinataires et une remontée d'alertes vers le CSU. Les personnes concernées, sélectionnées sur la base du volontariat, sont soit les commerçants volontaires avec lesquels a été conclu une convention, soit les agents de sites administratifs précis, rappelés ci-dessous.

CENTRE COMMERCIAL NICE ETOILE		
Site	Adresse du site	Type de site
CENTRE COMMERCIAL NICE ETOILE	30 Avenue Jean Médecin 06000 Nice	
Pharmacie niveau 0	Niveau 0	Pharmacie
Courir	Niveau -1	Commerce
Pop UP Initiative	Niveau +1	Commerce
Yves Rocher	Niveau 0	Commerce
Maison de Nice	Niveau -1	Commerce de la ville de Nice

Territoire Cœur de Nice		
Site	Adresse du site	Nombre d'agents
Territoire Cœur de Nice	21 rue d'Angleterre 06000 Nice	8
ANIMANICE NOTRE DAME		
Site	Adresse du site	Nombre d'agents
ANIMANICE NOTRE DAME	18 rue d'Angleterre 06000 Nice	3
ECOLE RONCHESE		
Site	Adresse du site	Nombre d'agents
ECOLE RONCHESE	13 rue Lamartine -Square Ronchèse	24
HALTE JEUX L'ÎLE DES ENFANTS - Lieu Accueil Enfant Parent		
Site	Adresse du site	Nombre d'agents
HALTE JEUX ILE DES ENFANTS/LILOBUL	16 rue d'angleterre 06000 Nice	7

CONSIDERANT que ce traitement de données à caractère personnel, compte tenu de sa nature et susceptible de collecter des données à caractère sensible impose la réalisation d'une AIPD,

CONSIDERANT le dossier constitué dans ce cadre,

CONSIDERANT que les principes fondamentaux de la protection des données ont bien été pris en compte et les exigences de sécurité déterminées et satisfaites au juste niveau requis,

CONSIDERANT que les risques résiduels sont maîtrisés et acceptables grâce notamment à une **catégorie spécifique d'utilisateurs**, à savoir des commerçants volontaires ou des agents publics des sites administratifs, au **nombre limité d'utilisateurs et de sites d'expérimentations** ainsi qu'à **l'acceptation préalable par l'utilisateur des options de géolocalisation et de renvoi de l'environnement sonore**,

CONSIDERANT que lors de sa séance du 29 août 2024, la commission, s'appuyant sur le dossier constitué à cet effet, a émis un avis favorable à la validation de l'AIPD relative à l'expérimentation de l'application WaryMe pour une durée de 4 mois sur les sites précités.

DECIDE

Article 1^{er} : L'Analyse d'Impact sur la Protection des Données (AIPD) portant sur l'expérimentation de l'application WaryMe sur une durée de 4 mois et comportant 2 cas d'usage, à savoir une information descendante du CSU vers les destinataires et une remontée d'alertes vers le CSU sur les seuls sites précités, menée par la ville de Nice est validée conformément au Règlement européen Général sur la Protection des Données (RGPD).

La validation de l'AIPD *-qui est prononcée au regard du dossier présenté en Commission-* atteste :

- de sa conformité aux principes fondamentaux de la protection des données définies par le RGPD ;
- des moyens mis en œuvre pour garantir, au juste niveau requis, la sécurité des informations et des systèmes qui en assurent le traitement ;
- de l'acceptation des risques résiduels.

Article 2 : L'AIPD est validée pour la durée de 4 mois uniquement. Un retour d'expérience devant la présence commission sera effectué, au terme de ce délai.

Article 3 : La Ville de Nice s'engage à mettre à jour cette AIPD en cas d'extension de l'expérimentation à d'autres nature d'événements, en fonction de l'évolution des risques et des recommandations de la CNIL afin d'en garantir la conformité au RGPD pour toute la durée de validation.

Article 4 : La présente décision fera l'objet d'une diffusion sur le site internet de la Ville de Nice.

Fait à NICE, le

30 AOUT 2024

**Pour le Directeur Général des Services
empêché,
L'Adjoint au Directeur Général des
Services,**

Sébastien LENOIR